



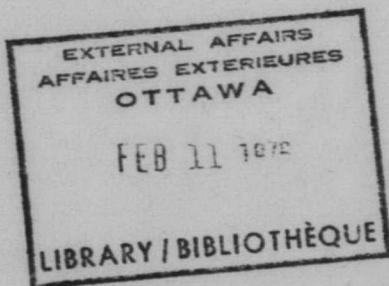
CANADA

COMMUNIQUÉ

No. 10
N

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

JANUARY 29, 1976
LE 29 JANVIER 1976



AD REFERENDUM PIPELINE AGREEMENT INITIALLED

L'ACCORD AD REFERENDUM CONCERNANT
LES PIPELINES DE TRANSIT EST PARAPHÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Department of External Affairs today announced that on January 28th, the chief Canadian and United States negotiators had initialled the *ad referendum* text of an agreement which would reciprocally provide security of throughput and non-discrimination for the hydrocarbon resources of each country transiting the other in existing pipelines or in future pipelines. The text initialled yesterday concludes negotiations on the agreement which will now be referred to the respective governments for review and approval with a view, in due course, to signature and ratification.

* * *

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que les principaux négociateurs canadiens et américains ont paraphé, le 28 janvier, le texte *ad referendum* d'un accord visant à assurer la sécurité réciproque du débit et la non-discrimination en ce qui a trait aux hydrocarbures de l'une des Parties acheminés sur le territoire de l'autre Partie au moyen de pipelines de transit déjà en exploitation ou à construire. Le texte paraphé hier, qui clôt les négociations relatives à l'accord, sera maintenant soumis aux deux gouvernements pour que ceux-ci l'étudient et l'approuvent, puis, en temps et lieu, le signent et le ratifient.